

# DÉROULEMENT DE LA DOUCHE PRÉ-OPÉRATOIRE

## Chirurgie AMBULATOIRE

Vous allez être hospitalisé(e) en vue d'une intervention chirurgicale en service ambulatoire. Votre coopération est indispensable. Certaines règles d'hygiène sont à observer pour éviter des complications post-opératoires.

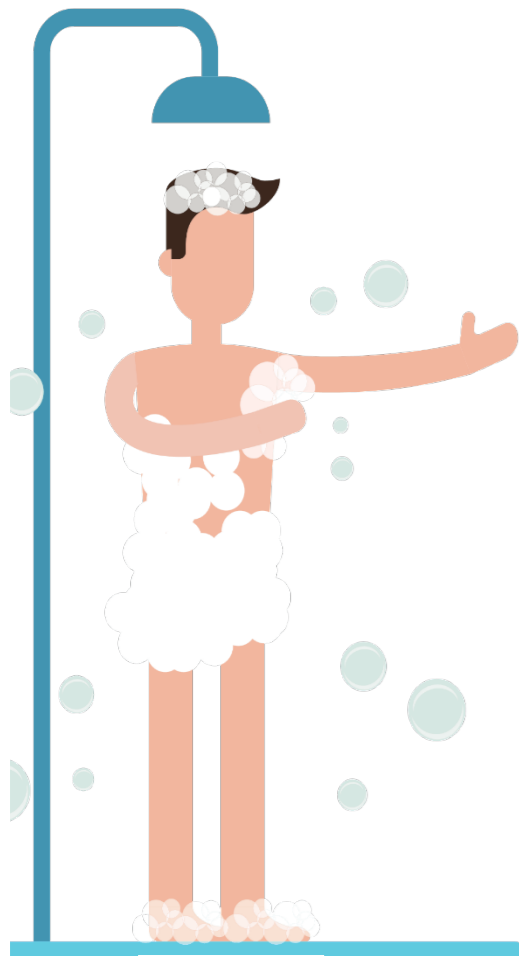
### MATÉRIEL



Utilisez un savon liquide et frotter avec vos mains directement. Préparez une serviette propre et du linge propre pour la sortie de la douche.



N'utilisez pas de savonnette, de gant de toilette, ni votre serviette de la veille



### CONSEILS ET BONNES PRATIQUES

**ÉTAPE 1 Mouiller le corps et si besoin la tête et les cheveux.**

**ÉTAPE 2 Laver impérativement la tête et les cheveux si l'intervention concerne la tête ou le cou.**

- Sur les cheveux : appliquer le shampoing ou le savon liquide, faire mousser et ne pas rincer.
- Sur le visage et le cou : mettre un peu de savon dans les mains et se laver en faisant mousser en insistant au niveau des oreilles y compris derrière et ne pas rincer.

**ÉTAPE 3 Laver le corps.** Appliquer le savon liquide et commencer à savonner du haut vers le bas, toujours en faisant mousser et en insistant sur :

- sous les bras au niveau des aisselles,
- le nombril,
- les organes génitaux,
- les plis, y compris le pli inter fessier,
- les pieds et entre les orteils.

**ÉTAPE 4 Rincer abondamment :**

- les cheveux,
- la tête,
- le corps de haut en bas.

**ÉTAPE 5 Recommencer une deuxième fois la douche à partir de l'étape 3 puis passer à l'étape 6.**

**ÉTAPE 6 Rincer abondamment de haut en bas.**

**ÉTAPE 7 Se sécher avec une serviette propre.** Ne pas utiliser la serviette de la veille.

**ÉTAPE 8 Mettre des sous-vêtements et vêtements propres.**

**ÉTAPE 9 Se brosser les dents.**

**ÉTAPE 10 Se rendre dans le service de chirurgie ambulatoire.**

Remarque : si la douche est réalisée avec un détergent antiseptique, faire mousser jusqu'à décoloration du savon.



## MON PARCOURS EN CHIRURGIE AMBULATOIRE



Dr Susanne KÖHLER  
Médecin anesthésiste-réanimateur  
Médecin coordonnateur

Service (7h-20h) : 03.25.71.11.35  
Nuit, weekend et jours fériés : 08.20.15.11.11

### PRINCIPES GÉNÉRAUX



- L'hospitalisation en ambulatoire est réservée à certains types d'intervention.
- La sortie du service s'effectue dans la journée
- Une nuit hospitalisation peut-être indiquée si votre état de santé le nécessite

Les obligations pour qu'un patient puisse bénéficier d'une anesthésie en chirurgie ambulatoire sont :

- Être joignable la veille et le lendemain de l'intervention (par téléphone)
- Ne pas être seul(e) la nuit suivant votre intervention
- Il est impératif d'être accompagné(e) pour la sortie.
- Votre accompagnant devra venir vous chercher dans le service ambulatoire.
- Ne conduisez pas votre véhicule lors de votre retour à domicile.

Si le patient est mineur(e) ou sous tutelle :

- il doit être accompagné par un représentant légal (dans le cas contraire, une procuration est obligatoire)
- le consentement éclairé (anesthésie et chirurgical) et l'autorisation de soins doivent être obligatoirement renseignés et signés au maximum 1 mois avant la date de l'intervention

La programmation opératoire peut être modifiée en cours de journée et mon heure de passage adaptée voire mon intervention annulée en raison de la prise en charge d'urgences.

### AVANT L'INTERVENTION



#### 1. J'ai rencontré le chirurgien

- Le..... : si l'intervention le nécessite, un rendez-vous est fixé avec l'anesthésiste : je lui remettrai le questionnaire pré-anesthésique complété, les ordonnances des traitements en cours, les informations sur mon état de santé actuel .
- Pour les personnes sous mesure de protection** : j'informe rapidement mon tuteur et complète les documents avec lui .
- Pour les mineurs** : l'autorisation doit être signée des deux parents. Si l'autorité parentale est exclusive : apporter le jugement de tutelle définissant la personne ayant l'autorité parentale.
- Je vois l'anesthésiste en consultation le .....

#### 2. Avant la consultation d'anesthésie

Je me rends à l'accueil de LHPA pour préparer mon entrée en réalisant ma pré admission avec :

- Une pièce d'identité en cours de validité (carte nationale d'identité, passeport, titre de séjour)

L'ensemble du personnel du service ambulatoire reste à votre écoute afin d'améliorer la qualité de votre accueil et de votre prise en charge.

- La carte vitale
- La carte de mutuelle
- et toute autre pièce justificative (carte CMU, déclaration accident de travail, ...)
- Le livret de famille pour les mineurs
- Mon courriel pour recevoir dans les 2 semaines après mon hospitalisation le questionnaire de satisfaction national e-satis de la HAS afin d'évaluer la qualité de ma prise en charge

### 3. Je prépare mon « passeport ambulatoire »

- Je complète le questionnaire d'anesthésie, le consentement éclairé, l'imprimé de désignation de la personne de confiance, les autorisations de soins adéquats pour les majeurs protégés et les mineurs
- Je joins les éléments médicaux : ordonnances en cours, résultats d'examens
- J'apporte le carnet de santé si l'intervention est pour mon enfant

### 4. Je me rends à ma consultation d'anesthésie

- Au rez de chaussée AILE B avec les documents demandés au paragraphe 3
- Si l'intervention est pour un enfant mineur : l'un des deux parents doit obligatoirement être présent.

## MON INTERVENTION EN CHIRURGIE AMBULATOIRE PAS À PAS

### 1. Plusieurs jours avant mon intervention prévue le .....

- Je réalise les examens complémentaires éventuels prescrits (bilans, ECG, etc...)
- J'achète le matériel prescrit par le médecin (médicaments, bas de contention, etc.)
- Je prévois une personne pour me raccompagner après l'intervention
- Je prévois une personne qui restera avec moi jusqu'au lendemain matin suivant l'intervention

### 2. La veille de mon intervention

- Je me coupe les ongles et enlève le vernis à ongles (mains et pieds)
- Le soir, je prends une douche et shampoing avec un savon doux (voir consignes en fin de document)
- Si d'autres soins préopératoires m'ont été demandés : je les réalise (dépilation avec une tondeuse électrique ou une crème dépilatoire, préparation colique, etc...)
- Je ne bois pas d'alcool et ne prends pas de stupéfiant. Je reste à jeun à partir de minuit (sauf cas particulier précisé par le médecin)
- Je vérifie que mon parcours ambulatoire est complet
- Je prends uniquement les médicaments autorisés par les médecins
- Je prévois une infirmière libérale ou un kinésithérapeute si besoin
- Je reçois un SMS ou un appel du service me précisant l'heure exacte de convocation et les dernières consignes ou le vendredi si l'intervention est prévue un lundi**

### 3. Le Jour de l'intervention



#### Avant le départ :

- J'enlève mes bijoux (y compris l'alliance) et piercings que je ne remettrai qu'à mon retour à domicile
- Je prends une douche préopératoire (selon consignes en fin de document) avec un savon liquide en m'essuyant avec une serviette propre, je revêts du linge propre et ample ainsi que des chaussures adaptées à mon intervention.
- Je me lave bien les dents
- Je suis scrupuleusement les consignes données : respecter le jeûne en fonction des consignes données, ne pas fumer, ne pas mâcher de chewing gum, ni avaler de bonbons, ni manger et ni boire
- Je laisse tout objet de valeur à mon domicile
- J'apporte ordonnances et médicaments, attelle, bas de contention, béquilles si nécessaire
- J'apporte mon dossier ambulatoire complet

**NB : l'équipe soignante vérifiera que vous avez respecté toutes ces étapes à votre arrivée**

### 4. Mon arrivée en ambulatoire



- Je me présente à l'heure que l'on m'a indiquée la veille par SMS ou téléphone**
- Je suis accueilli par l'équipe qui vérifie mon dossier, mes constantes, le respect des étapes et assure les premiers soins
- Je suis installé(e)
- Je me change et je revêts une tenue adaptée au bloc opératoire si besoin, un bracelet d'identification est posé
- Avant d'aller au bloc, je pense à retirer mes lunettes, lentilles oculaires et prothèses dentaires. Je laisse les objets dans mon vestiaire sécurisé (téléphone portable, portefeuille, sac à mains .....)

### 5. Après l'intervention

- Après le passage en salle de réveil, je retourne en service ambulatoire afin d'obtenir les soins en adéquation avec ma pathologie.
- Je pourrai alors boire et prendre une collation en fonction de la prescription médicale
- Je pourrai ensuite me rhabiller
- J'attends l'autorisation médicale de sortie (NB : en cas de problème particulier relatif à ma santé, je peux nécessiter une hospitalisation d'une nuit en surveillance).
- A ma sortie, l'infirmier(e) me remet les feuilles de consignes, la ou les ordonnances, éventuellement l'arrêt de travail, le bon de transport, etc.
- Merci de compléter le questionnaire de satisfaction afin de permettre une amélioration continue de nos prises en charge

### 6. Après ma sortie



Pour ma sécurité et mon confort, je respecte ces consignes pendant les heures qui suivent l'intervention :

- Je peux partir accompagné(e) d'une personne majeure et responsable. Je dois impérativement être accompagné(e) lors de la sortie.
- Si j'ai bénéficié d'une anesthésie, je ne peux pas conduire.
- Si j'ai bénéficié d'une anesthésie je ne reste pas seul(e) jusqu'au lendemain matin.
- Je me repose
- Je prends des repas légers et sans alcool
- Je prends les médicaments prescrits
- Je ne prends pas de décision importante
- Le lendemain de l'intervention, je recevrai un SMS ou un appel téléphonique de l'équipe. Ou le lundi si intervention le vendredi**

**NB : Un compte rendu d'hospitalisation est transmis à votre médecin traitant en fin d'hospitalisation**

#### En cas de problème, je contacte :

**Le jour**, le service ambulatoire de 7h à 19h : 03.25.71.11.35.

**La nuit, les week-ends et jours fériés** : le 15

#### Affichage à l'entrée du service :

- la liste des représentants des usagers et/ou des associations de bénévoles qui peuvent vous accompagner
- le dispositif de réclamation ou de déclaration d'un événement indésirable grave de l'établissement